

QUOI DE NOUVEAU ?

N° 1 - septembre 2022

Bulletin d'informations variées...

UNION DES DÉLÉGUÉS
DÉPARTEMENTAUX DE
LOT-ET-GARONNE
23, rue Roland Goumy
47000 AGEN
06 45 64 25 03



Une radio à connaître
absolument en 47 :

RADIO BASTIDES

la radio des Médias Citoyens
en villeneuvois :

des chroniques, des
magazines, de la culture, de la
musique...

*Et la petite nouvelle qui
parle des DDEN :*

« Drôles de notes »

*le mercredi à 9h ou en
podcast bien sûr !*

<https://radiobastides.fr/>

Le 9 décembre: Journée de la Laïcité !

L'Union des DDEN 47 a décidé d'organiser un colloque pour
marquer sa présence et ses convictions sur le sujet.

Premiers invités : **Eric DEBARBIEUX** et **Eddie KHALDY**

*N'hésitez pas à nous donner vos idées pour
qu'elle soit réussie !*

Pourquoi ce bulletin mensuel ?

*L'idée ce serait de collecter et d'échanger le plus
possible d'informations sur ce qu'est notre mission.
Les positives ? Elles nous donneront le sourire et de
l'énergie pour avancer. Les négatives ? Nous ferons
en sorte de les faire changer !*

*Je compte donc sur vous pour alimenter cette
collecte : les président(e)s de délégation seront vos
oreilles à tout moment. **On essaie ?***

SE CONSTRUIRE CITOYEN

Ou comment mettre en valeur des
projets scolaires basés sur des
sujets essentiels comme la laïcité,
la citoyenneté, la solidarité, le
développement durable, le respect
de la nature ?

Nous lançons ce projet dès la
rentrée.

*À nous d'être visibles et
constructifs !*

En ce début de rentrée
scolaire, nous sommes
donc **67 DDEN** dans le
département
(nous étions 250 en 2012)

et nous sommes présents
dans **144 écoles** (maternelles
-élémentaires-primaires et RPI),

**Mais le Lot-et-Garonne
totalise 258 écoles.**

On peut donc dire que
nous sommes **absents
dans 45 % des écoles !**

Conclusion, malgré toute
notre bonne volonté : il
manque du monde !

***Comment convaincre de
nous rejoindre ?***

Vos président(e)s de délégation

AGEN 1 – Michèle Stéphanus – m.stephanus@wanadoo.fr

AGEN 3 – Jean-Pierre Boué – boue.jp@wanadoo.fr

MARMANDE – Patrick Masip – christpat47@yahoo.fr

NERAC – Christine Fompudie – christine.fompudie@wanadoo.fr

STE LIVRADE – Nathalie Faivre – nathaliesourire@gmail.com

VILLENEUVE – Jean-Claude Pilon – jean-claude.pilon@wanadoo.fr

Présidente départementale - Christiane Lafaye – lafaye1ch@gmail.com



Portrait d'une personne qui a été nommée DDEN (ou qui pourrait l'être)

Où est-elle ?

Dans le Lot-et-Garonne. Et après sa nomination par le CDEN (Conseil départemental de l'E.N.) elle rejoint la délégation où se situe son domicile.

Elle y est accueillie par le(la) Président(e) qui lui donne toutes les informations utiles pour se sentir à l'aise dans cette nouvelle mission.

Suivant sa disponibilité elle se voit inscrite dans le Conseil d'École d'au moins un établissement du 1^{er} degré (mat – élem - prim ou RPI) proche de son domicile.

Les courriers donnant ses coordonnées sont envoyés à la direction de chaque école, ainsi qu'à la mairie de chaque commune concernée.

Elle est ainsi identifiée et prête à démarrer sa mission.

Que fait-elle ?

Avant et pendant sa nomination elle reçoit des informations et des documents (*le vade-mecum du DDEN : la bible ! Laïque...*) qui lui permettent de se sentir de plus en plus à l'aise.

Elle a trois « obligations » dans sa mission :

* participer aux **conseils d'école (3)** de l'année scolaire, (pour son 1^{er} elle sera accompagnée par un autre DDEN.) Elle y est membre de droit, avec les enseignants, les parents élus et le maire.

* faire chaque année **une visite de l'école**, ses bâtiments, son organisation. Vérifier la sécurité, l'hygiène, le respect des enfants, leur bien-être. (*imprimé*)

* être présente aux **2 réunions de sa délégation** qui regroupent tous les DDEN et leur permettent d'échanger leurs expériences.

Qui est-elle ?

Un(e) DDEN, c'est avant tout quelqu'un qui a plus de 25 ans et n'a pas été condamné par la justice.

Un professeur des écoles ne peut devenir DDEN que s'il est à la retraite.

Un(e) DDEN c'est avant tout un « **ami de l'école publique** », bénévole.

Il (elle) est un **défenseur de la laïcité**, principe universel qui garantit la liberté de conscience.

Dans l'École publique, le(la) DDEN a un rôle de **coordinateur** dans la suite à donner aux débats du Conseil d'école.

Placé(e) à la charnière entre école, commune et parents d'élèves, il(elle) joue pleinement son rôle de **médiateur-médiatrice**.

Un peu d'histoire...

Enseignants, parents, maires... et pourquoi avoir ajouté un DDEN ?

Cette idée de faire entrer une personne extérieure dans l'école arrive avec la Révolution. On est **en 1793** sous la Convention.

Les toutes premières personnes à être sollicitées pour être présentes dans les écoles, gratuites mais non obligatoires, avec une mission officielle, sont appelés... **magistrats aux mœurs !**

On était dans l'idée d'un sage, qui serait le regard laïque et républicain des familles et de la société.

Et puis, **le XIX^e** et sa petite partie de ping-pong :

1806 – Napoléon préfère des ecclésiastiques et les nomme **Conseillers**.

1816 – La Restauration crée les **Comités de Charité**. Puis réflexion faite... des **Comités de Surveillance** au niveau des cantons. Ce sont des notables !

1833 – Le Ministère Guizot préfère les appeler **Délégués** et ils sont nommés pour trois ans. (*nomination triennale qui durera d'ailleurs jusqu'à 1981*).

1850 – La loi Falloux supprime tous les comités et crée les délégations cantonales .

Ces **délégués cantonaux** sont des auxiliaires de l'administration et de véritables inspecteurs.

Ils devaient surveiller les sentiments politiques et religieux des enseignants... et la moralité de leurs actions.

Que de surveillance et de contrôle ! En tant que DDEN, on vous le dit tout de suite : nous refusons ces ancêtres là !

(la suite au prochain numéro...)